



REGLEMENT GENERAL TOUT RENNES COURT Edition 2018

Article 1 - Organisation

La 37^e édition de Tout Rennes Court est organisée par l'association Tout Rennes Court le samedi 13 et le dimanche 14 octobre 2018.

Par ailleurs, sous l'égide de l'Inspection Académique et de la Ville de Rennes, la Direction des Sports organise une course scolaire, le jeudi 11 et le vendredi 12 octobre 2018.

Article 2 - Parcours

Les épreuves se disputent sur des circuits tracés et protégés dans la ville. Elles sont conformes au règlement fédéral et international des courses sur route (FFA et IAAF).

Le 10km CMB et le S'Mi Ouest-France sont labellisés FFA National et les 10km Internationaux Femmes et Hommes (sur invitation) labellisés "FFA International".

Les départs du 10 km CMB, du S'Mi Ouest-France et du 5 km France Bleu Armorique – Sécurité Routière seront donnés boulevard de la Tour d'Auvergne.

Les départs des autres épreuves de l'après-midi se feront Boulevard de la Liberté.

Les départs des 2 courses du Match International Femmes et Hommes (sur invitation) se feront cours des Alliés (sur la ligne d'arrivée).

Article 3 - Participation et certificat médical

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés, selon les limites d'âge suivantes :

- La Colombia marche – 2 Km : pas de limite d'âge, ouverte à tous et à toutes sans inscription préalable.
- La 10 Km Crédit Mutuel de Bretagne : être âgé(e)s de 16 ans minimum au 31 décembre 2018, soit être né(e)s en 2002 ou avant.
- Le S'mi Ouest-France – 21,100 Km : être âgé(e)s de 18 ans minimum au 31 décembre 2018, soit être né(e)s en 2000 ou avant.
- La France Bleu Armorique –Sécurité Routière – 5 Km : être âgé(e)s de 16 ans minimum au 31 décembre 2018, soit être né(e)s en 2002 ou avant.
- La course d'Eau du Bassin Rennais – Minimes – 3,500 Km : être âgé(e)s de 14 ans ou 15 minimum au 31 décembre 2018, soit être né(e)s en 2003 et 2004.
- La course d'Eau du Bassin Rennais – Benjamins – 2,500 Km : être âgé(e)s de 12 ans ou 13 minimum au 31 décembre 2017, soit être né(e)s en 2005 et 2006.
- La course d'Eau du Bassin Rennais – Poussins – 1,500 Km : être âgé(e)s de 10 ans ou 11 minimum au 31 décembre 2018, soit être né(e)s en 2007 et 2008.
- La McDonald's – 1 Km : Balade en famille, pas de limite d'âge.
- Match International – 10 km hommes et femmes : Sur invitation.

En application de la réglementation en vigueur, ne seront acceptés que les participants présentant selon le cas :

- Une **licence** « Athlé compétition », licence « Athlé Entreprise », licence « Athlé Running » ou « Pass-Running » délivrés par la **Fédération Française d'Athlétisme**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une **fédération**

uniquement agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, **la non-contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** ;

- Une **licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri**, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Une **licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL**, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire ;
- Pour les autres participants, titulaires **d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an** à la date de la compétition ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

La marche sans bâtons Colombia et la balade McDo ne nécessitent pas de certificat médical.

Article 4 – Personnes handicapées

Compte tenu des parcours et pour des raisons de sécurité, les fauteuils roulants de course ne sont pas autorisés.

En revanche, soucieuse de favoriser l'intégration des personnes handicapées par le sport, l'organisation leur ouvre sur 2 courses, le 10 km CMB et le S'mi Ouest-France, une possibilité de participation en fauteuil roulant adapté aux divers revêtements (pavés, bitume) ou en joëlette.

Conditions de participation :

- Une déclaration préalable à l'inscription doit être faite auprès de l'organisation.
- Un accompagnateur est obligatoire, il est soumis aux mêmes règles d'inscription que les coureurs.
- Au départ de la course, les équipes constituées seront positionnées après le derniers sas.

Les coureurs en duo déficients visuels ne sont pas concernés par cet article.

Article 5 – Inscription

L'engagement aux épreuves de Tout Rennes Court se fait exclusivement sur le site internet <http://www.toutrennescourt.fr>

Il ne sera procédé à la validation d'une inscription qu'après vérification de la licence ou du certificat médical conformément à l'article 3 du règlement.

Ouverture des inscriptions : **le Jeudi 1er juin 2018**

Clôture des inscriptions : **le lundi 8 octobre 2018 à 8 h.**

Si à cette date, la licence ou le certificat médical n'a pas été fourni, conformément à l'article 3 du règlement, l'inscription ne pourra plus être validée. Le coureur ou la coureuse ne pourra alors pas participer à l'édition 2018.

Aucun engagement ou certificat médical ne seront acceptés le jour de la course.

Article 6 – Dossards, dossards élites et préférentiels (10 km et S'Mi).

Tout participant doit être muni d'un dossard officiel (ni plié ni découpé).

Il devra être entièrement lisible et porté sur l'avant du maillot pendant de la course (se munir d'épingles).

Dans le cas contraire l'organisation se réserve le droit d'exclure du circuit le ou les personnes concernées.

Il est expressément rappelé que les coureurs participent aux différentes compétitions sous leur propre responsabilité.

Départs : Pour le 10 km et le S'Mi uniquement l'organisation prévoit la mise en place de 4 sas de départ.

- Concernant le premier sas « Elites et préférentiels », les coureurs et coureuses le demandant devront attester d'une performance chronométrique officielle (lieu et date) réalisée sur la distance entre 2016 et 2018. Cette dernière est à indiquer dans la partie réservée à cet effet sur le bulletin d'inscription.

Si la performance ne peut être vérifiée par l'organisation ou en cas de fausse déclaration, le coureur ou la

courueuse sera rétrogradé de sas.

Son affectation ne pourra être rectifiée que s'il ou elle transmet ses justificatifs de performance avant la fin des inscriptions par mail (<http://www.toutrennescort.fr>, rubrique contact).

- Concernant les 3 autres sas, les performances ne seront pas vérifiées par l'organisation.

Les temps maximum de référence sont :

SAS de départ		10 km CMB	S'MI Ouest-France	Justificatif
		Temps maximum pour accès aux sas		
		Départ en 4 vagues Toutes les 2 mn	Départ en une seule vague	
SAS 1 Jaune	Elites Hommes	34'15	1h19	OUI
	Elites Femmes	41	1h34'30	OUI
	Préférentiels Hommes	38	1h30	OUI
	Préférentiels Femmes	43	1h40	OUI
SAS 2 Vert		>38 à 50	>1h30 à 1h40	NON
SAS 3 Rouge		>50 à 57	>1h40 à 1h50	NON
SAS 4 Bleu		>57 à + d'1h	>1h50 à + de 2h	NON

Article 7 - Engagement

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossier à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 8 - Retrait des dossards

Le retrait des dossards de l'édition 2018 s'effectuera :

- > Le vendredi 12 octobre de 12h30 à 19h, esplanade du Général de Gaulle - RENNES,
- > Le samedi 13 octobre de 9h30 à 19h, esplanade du Général de Gaulle - RENNES,
- > Le dimanche 14 octobre à partir de 8h, esplanade du Général de Gaulle - RENNES.

Article 9 - Sécurité

L'organisation met à disposition sur les différentes épreuves 7 médecins dont 1 urgentiste, 2 infirmiers anesthésistes, 50 secouristes SNSM sur 10 postes fixes ainsi que 13 secouristes SNSM mobiles.

Article 10 – Ravitaillements

Les points de ravitaillement sont installés environ tous les 5 km et après la ligne d'arrivée.

- 10km CMB – 5^e km (eau et fruits secs).
- S'MI Ouest-France – 5^e, 10^e et 15^e km (eau et fruits secs).

Article 11 - Temps de course

Les participants disposeront d'un temps maximum de 2h40 pour le Semi-Marathon et de 1h45 pour le 10Km. Au delà de ces temps, le commissaire du véhicule de fin de course, et sur décision unilatérale de l'organisation,

pourra retirer le dossard des participants le précédent. Ces coureurs seront déclarés « hors délai », signifiant sans appel leurs mises hors course.

Tout coureur mis hors course décidant de continuer l'épreuve le fera sous son entière responsabilité et l'organisation ne pourra être tenu responsable en cas d'accident.

Article 12 - Chronométrage

Le chronométrage sera effectué par un chronométreur agréé par la FFA utilisant un système de chronométrage électronique. Tous les inscrits (excepté la Colombia marche sans bâtons et la balade McDo) se verront remettre un dossard avec puce électronique incorporée.

Article 13 - Contrôle antidopage

Quel que soit le **statut du participant, populaire et non licencié ou athlète et licencié**, les règles du contrôle antidopage sont à respecter par tous, au risque de se retrouver dans la spirale d'une sanction disciplinaire.

Article 14 - Assurances

Responsabilité civile : conformément à la législation en vigueur, les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile, garantissant les actes des membres de l'organisation.

Individuelle accident : l'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve.

Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 15 – Publication des résultats

Les résultats des différentes épreuves seront publiés sur différents sites internet (FFA, Tout Rennes Court, Ouest-France, etc...).

Les participants souhaitant s'opposer à la publication de leurs résultats doivent expressément en informer l'organisateur et le cas échéant la FFA (cil@athle.fr).

Article 16 - Droit à l'image

Lors de son engagement chaque concurrent autorise, sans contrepartie, l'organisateur (ou ses partenaires) à utiliser la reproduction et l'exploitation de son image.

Article 17 - CNIL ET INTERNET

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations sauf si vous avez manifesté votre désaccord lors de la création de votre compte.

Pour contacter l'organisation, vous devez utiliser le formulaire de la rubrique "Contact" sur notre site internet <http://www.toutrennescourt.fr>

Article 18 - Circulation sur le parcours

Les bicyclettes, engins à roulettes et / ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours, hormis pour les besoins de l'organisation.

Article 19 - Respect de l'environnement - Propreté

Pour le respect de l'environnement et la propreté de la cité, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles sont mises à disposition des coureurs et des coureuses en différents points du parcours et au sein du village après l'arrivée. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Article 20 - Abandon

Tout concurrent souhaitant abandonner devra se présenter à un poste de ravitaillement ou de secours pour en informer l'organisation et remettre son dossard

Article 21 - Récompenses

La remise des récompenses aura lieu à l'issue de chaque épreuve.

Article 22 - Acceptation du règlement

La participation à Tout Rennes Court implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du présent règlement.